

Arros



BULLETIN MUNICIPAL D'ARROS-DE-NAY



N° 6 - Mai 2017



Le mot du Maire

C'est avec une pensée toute particulière pour tous ceux qui nous ont récemment quittés, que je veux adresser un message de soutien à toutes ces familles tristement en-deuillées. Pour notre commune aussi où après plus de 33 années à son service, le départ de Joël Baradat, notre Policier municipal et Porte-drapeau nous touche beaucoup. Nous l'honorerons en fin de bulletin.

Ce bulletin sera un peu plus épais qu'à l'accoutumée, car nous avons à traiter de sujets importants tant à titre d'information que de sensibilisation du plus grand nombre, comme par exemple les travaux forestiers, la police des déchets, etc...

La gestion communale, connaît, ces dernières années, avec les baisses de dotations et les nouvelles réglementations alliées à un certain nombre de transferts de compétences, de plus en plus d'obligations et de méthodes qui rendent la gestion publique quotidienne plus fastidieuse.

Néanmoins, conformément à notre engagement, toutes les actions ou investissements menés pour développer ou gérer les nouveaux services installés dans notre village, l'ont été sans recours à tout nouvel emprunt et avec la détermination de faire baisser prioritairement notre dette.

Les chantiers pour 2017 demeurent cependant nombreux, au niveau des bâtiments, avec la réfection urgente et indispensable du toit de notre Mairie, des travaux de mise aux normes obligatoires d'accessibilité, d'un nouveau préau qui permettra à nos enfants d'être mieux protégés, et renforcera l'attractivité de notre belle école ; des voiries refaites en ce début d'année et celles qui le seront à venir dans les zones où les constructions de maisons individuelles seront achevées.

Nous allons aussi bénéficier de la mise en place imminente du gros chantier du maillage « rues et adresses » qui permettra de garantir les interventions d'urgences ou les livraisons sans écueil chez chacun de nous.

Enfin, la nouvelle commission animation qui a la volonté de nous offrir des moments de retrouvailles autour de sujets actuels ou d'intérêts, avec l'aide indispensable de toutes nos associations si utiles pour tous les bons moments qu'elles nous procurent toute l'année et c'est Arros-Animation qui est à l'honneur dans ce numéro !

Vous le voyez, c'est chaque jour toute notre équipe municipale qui est mobilisée, chacun dans son domaine de compétence respectif et ses moyens, pour faire en sorte que la gestion de notre commune soit la plus efficace. Elle doit être également conduite avec la plus grande écoute de chacun de nous et pour cela, tous les avis ou les bonnes volontés nous sont utiles.

A très bientôt

Gérard d'Arros
Maire d'ARROS-DE-NAY.

Ouverture au public :

Horaires de la Mairie :

Lundi 10h00 à 12h00
Mardi, jeudi et vendredi : 15h00 à 17h00
Mercredi : 15h00 à 19h00

Horaires de la Bibliothèque :

Mardi : 16h30 – 18h00
Mercredi : 15h30-18h30
Samedi : 10h00-11h00

**En dehors de ces horaires, vous pouvez adresser
un e-mail à mairie.arros@wanadoo.fr**

Mairie de Arros-de-Nay : 05 59 71 23 16
Site internet d'Arros-de-Nay : www.arrosdenay.fr
Site Internet de la Communauté des Communes du Pays de Nay : www.paysdenay.fr



État Civil

Décès :

- LANUSSE Jeannette, veuve de Pierre RAMONGASSIÉ, décédée le 24 décembre 2016.
- GILL François, décédé le 18 janvier 2017
- BARADAT FOURANÉ Joël, décédé le 18 mars 2017
- POUYOUNE Christophe, décédé le 9 avril 2017

*Chemin des Carrières...
Chemin de Lambrou...
Chemin de Cardède...
Chemin de Pédemelou...
Chemins rythmés
Par les roues de tracteurs et de vélos
Les pas du promeneur
Chemins où passent
Quelques sangliers et chevreuils aussi
Chemins où l'on vient travailler,
Se dépenser, se détendre...
On y transpire, on y rêve,
On y voit loin... jusqu'au Gabizos même !
Ces chemins respirent...
Respirent l'histoire, souvenirs, labeurs
La vie !*

*Ces chemins respirent...
Une multitude de déchets aussi*

*Plastiques, tuiles, ordures, matelas, bidons, lits, plaques d'amiante, inertes, bâches, machines à laver, cartons, résidus d'élague, morceaux de carcasses...
Que ne trouve-t-on pas comme déchets à Arros ?
Reste-t-il des chemins vierges ? A peine !
Halte ! Ca suffit ! Non, Arros n'a pas vocation à être poubelle !*

Après l'Information (c.f. bulletin municipal Mai 2016 sur la réglementation), la commune a donc décidé de passer à l'Action ! Après recensement, elle prendra toute mesure qui s'impose (mise en demeure puis amende si nécessaire pour les propriétaires de terrains à déchets et verbalisation de tout individu responsable de dépôt de déchets) pour stopper une fâcheuse tendance de certains...

Non, les déchets n'aiment pas Arros !
Non, Arros n'aime pas les déchets !
Là où on les aime, c'est... à la déchetterie !



La réglementation concernant les déchets verts est toujours en vigueur. Les composter ou les amener à la déchetterie, oui ! Les brûler, cela reste interdit !

Par rapport à la collecte de pneus, la commune est en pourparler avec la Communauté de Communes. Patience !

Les brèves

Soyez mieux informés sur l'actualité d'Arros-de-Nay

Nous vous rappelons qu'afin d'assurer une communication rapide et ciblée aux habitant(e)s d'Arros, nous envoyons aux personnes qui nous l'ont autorisé des informations par e-mail. Il s'agit d'informations aussi diverses que l'annonce d'un évènement organisé par une association, des comptes-rendus de conseils municipaux, des informations sur la perte d'animaux...

Les adresses électroniques sont exclusivement conservées en Mairie et n'apparaissent pas dans les e-mails. Vous souhaitez faire partie des destinataires? Précisez le par e-mail à mairie.arros@wanadoo.fr. Vous pourrez également sur simple demande être supprimés de cette liste.

Les rendez-vous culturels d'Arros-de-Nay :

La Commission animation a impulsé l'organisation d'évènements culturels réguliers qui se tiennent à la Maison Pour Tous.

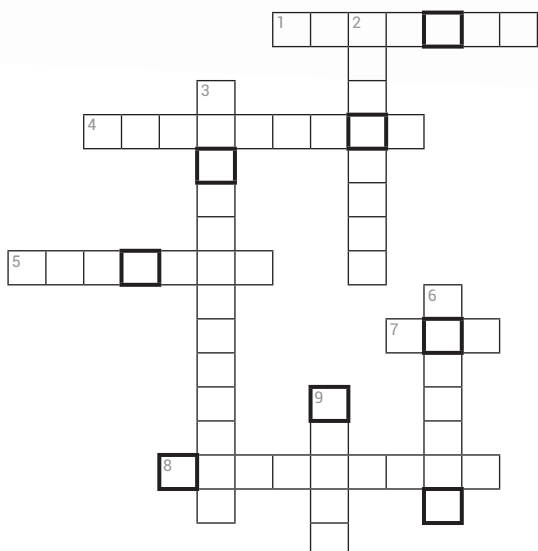
En octobre dernier, une conférence sur les risques sismiques en Béarn avait rassemblé 50 personnes environ. Le 17 février dernier, 70 personnes sont venues écouter Bernard Semerjian qui a présenté l'histoire de l'Arménie avant de projeter « Le voyage de Manoug » qu'il a réalisé sur l'histoire de son père.

Plus récemment, Lucille Labernadie avec le Comité de fêtes des Labassères nous ont conviés le 1er avril à la projection du film documentaire « Demain ». Ce film montre que, partout dans le monde, des citoyens inventent des solutions en faveur de l'écologie et pour repenser le monde. Pendant une pause au milieu du film et à l'issue de la projection, les 70 participants ont échangé sur les initiatives présentées par « Demain » dans les domaines de l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. Un carnet à idées a permis de recueillir quelques impressions et des idées. Ils ont été retranscrits sur la page Facebook « Les Rendez-vous d'Arros » où nous vous encourageons à poursuivre les discussions.



ARROS en MOTS CROISES

A l'aide des cases en gras, trouvez le nom de la commune au Moyen Age



HORIZONTALEMENT

- 1 - Nom de la pierre plate de gré, autrefois exploitée au quartier des Labassères
- 4 - Nom du chemin qui relie le Bois de Bié au quartier du Petit Hameau contenu dans certaines pierres (rubis, saphir, etc...).
- 5 - Nom d'une fontaine puis lavoir de la commune
- 7 - Cours d'eau qui traverse la commune
- 8 - Quartier où la pierre calcaire était exploitée

VERTICALEMENT

- 2 - Titre de fief rattaché au domaine seigneurial d'Arros
- 3 - Lieutenant-général de l'armée huguenote de Jeanne d'Albret, compagnon d'Henri IV
- 6 - Figures symétriques du blason d'Arros, représentant les cinq quartiers de la commune
- 9 - Prénom d'un grand résistant à qui la Place de la Mairie rend hommage

Solution des mots croisés dans la prochaine édition du bulletin municipal

Le budget communal



Pour mémoire, l'encours de la dette au 01 janvier 2014 était, tous prêts (courts et longs termes) confondus à un niveau global de 1 745 832 €.

Au premier janvier 2017 il s'établissait à 1 364 359 €.

Hors photovoltaïque et Locaux commerciaux, les prêts (Travaux Roundade, Prêts d'avance de trésorerie, structures et réseau d'éclairage public, s'élevaient à 989 732 € et sont au 01 janvier 2017 à 726 316 €.

Nous avons donc remboursé, sur ces trois dernières années, 381 473 € de crédits, auxquels il a fallu ajouter les quelques 100 000 € de règlements de régularisation des factures oubliées sur 2011 à 2013.

Nous avons également réussi à constituer, malgré les baisses de dotations de l'Etat, avec notre gestion serrée et toutes les nouvelles recettes réalisées, les économies complémentaires indispensables pour assurer le règlement des travaux de la toiture de la mairie et du nouveau préau de l'école qui seront entrepris au cours de cette année.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT COMPTE 205	FONCTIONNEMENT	466 054	546 448
	INVESTISSEMENT	121 212	138 446
	TOTAL	587 266	684 894
RESULTAT COMPTE 207 COMMERCES	FONCTIONNEMENT	12 401	34 547
	INVESTISSEMENT	10 714	17 430
	TOTAL	23 115	51 977
RESULTAT COMPTE 209 PHOTOVOLTAÏQUE	FONCTIONNEMENT	116 692	100 399
	INVESTISSEMENT	35 755	39 601
	TOTAL	152 447	140 000
RESULTAT GLOBAL	FONCTIONNEMENT	595 147	681 394
	INVESTISSEMENT	167 681	195 477
	TOTAL	762 828	876 871

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

		DEPENSES	RECETTES
BUDGET COMPTE 205	FONCTIONNEMENT	589 575	589 575
	INVESTISSEMENT	223 700	223 700
	TOTAL	813 275	813 275
BUDGET COMPTE 207 COMMERCES	FONCTIONNEMENT	45 295	45 295
	INVESTISSEMENT	8 500	8 500
	TOTAL	53 795	53 795
BUDGET COMPTE 209 PHOTOVOLTAÏQUE	FONCTIONNEMENT	100 399	100 399
	INVESTISSEMENT	39 601	39 601
	TOTAL	140 000	140 000
BUDGET GLOBAL	FONCTIONNEMENT	735 269	735 269
	INVESTISSEMENT	271 801	271 801
	TOTAL	1 007 070	1 007 070

Dans les grandes lignes, nous prévoyons donc cette année de maintenir un niveau similaire de recettes, augmentées des dotations obtenues par le Département et la réserve Parlementaire pour la réalisation des travaux et des reports de crédits cités plus haut.

Nous continuerons à encadrer nos dépenses et consacrerons plus à l'investissement communal par les travaux sur les bâtiments communaux et l'extension du préau de l'école.

Mise à jour des adresses du village : où en sommes-nous ?

Dans le prolongement des différentes réunions d'information qui ont permis un véritable échange avec les habitants qui étaient directement concernés, le Conseil Municipal a délibéré et approuvé l'ensemble des modifications proposées en janvier 2017.

A la suite de ces décisions, les modifications apportées ont été transmises à la Base Adresse Nationale qui référence l'intégralité des adresses du territoire français. Elle est développée par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) et est constituée par la collaboration entre:

- des acteurs nationaux tels que l'IGN et La Poste,
- des acteurs locaux tels que les collectivités, les communes, les SDIS,
- des organismes tels que OpenStreetMap et l'association OpenStreetMap France, Google Maps...

Ainsi l'ensemble des services dédiés aux personnes et notamment en matière de sécurité seront en mesure de conduire leurs interventions dans les meilleurs délais.

La Base Adresse Nationale sera donc mise à jour très prochainement et nous pourrons alors procéder à la pose des nouveaux numéros et des nouveaux panneaux de rue.

Les habitants dont l'adresse aura été modifiée recevront un « kit d'accompagnement » préparé par la Poste qui leur permettra d'entreprendre les quelques démarches qui sont à engager (notamment mise à jour de la carte grise).

Bâtiments

Comme nous l'annoncions lors du dernier bulletin municipal de novembre 2016, la toiture de la mairie a fait peau neuve !! Finies les fuites rendant inutilisable le premier étage et mettant en péril tout le bâtiment. Le chantier réceptionné fin mars aura duré environ 2 mois.

Le projet de construction du préau de l'école suit son cours, l'appel d'offre sera lancé à la mi-avril pour une sélection des entreprises à fin avril. Les travaux se dérouleront de mi-juin 2017 à fin août 2017. L'objectif étant que tout soit prêt pour la rentrée 2017.

Des chiffrages sont en cours pour le remplacement des toitures plates de l'école et le renforcement de l'isolation de ces dernières. Les travaux se dérouleront lors du prochain exercice financier et mettront fin ainsi à de grosses pertes thermiques de ce bâtiment.

Le plancher du clocher de l'église a également été entièrement rénové.

Un audit de conformité aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été réalisé et donnera lieu, après un travail minutieux de priorisation, à des travaux obligatoires.

Enfin, l'état des lieux effectué lors de notre prise de fonction avait révélé un certain nombre de travaux à réaliser afin de garantir la sécurité des personnes (mise aux normes électriques, gaz), d'optimiser la consommation énergétique de nos installations (chauffage école, éclairage des halles), réparer certains désordres de nature à mettre en péril nos bâtiments... Aujourd'hui, plus de 70 % de ses actions ont été réalisées et ce, sans aucun nouvel emprunt et dans le respect total de notre capacité d'auto-financement.

Voiries

Le programme n°2 de rénovation des routes annoncé dans le dernier bulletin a été réalisé. Ainsi la rue Miramon, en partie le chemin de Cazamayou, l'Avenue du Château, l'impasse des vignobles, une partie de la rue Labarrère ont été refaites en enrobé. S'est ajoutée à ce programme une partie de l'impasse de Bes. Le début de la rue des Carrières a également été réparé.



COUPES DE BOIS : EXPLICATIONS - INFORMATIONS

Comme vous l'avez constaté, et comme nous l'avions annoncé dans nos bulletins municipaux précédents (2014-2015-2016 disponibles sur le site www.Arrosdenay.fr) puis voté en conseil municipal, des coupes de bois ont eu lieu dans le secteur du Chemin des Carrières et du Bois de Bié récemment.

Certains d'entre vous s'en sont émus et quelques administrés sont venus nous en faire part directement : nous les remercions ici de leur démarche (le pire étant de ne pas exprimer ses interrogations et/ou insatisfactions !). Il y a eu également un tract distribué dans quelques boîtes aux lettres, fustigeant les coupes de bois, dont la teneur (d)étonnante, nous incite à vous apporter des éclaircissements.



*l'entretien des surplombs
vise aussi à LIMITER ce risque là...*

Il est indispensable :

- 1/ de vous apporter ici quelques éléments d'information clairs et précis
- 2/ d'organiser courant 2017 une demi-journée sur le terrain, avec l'ONF, pour toucher du doigt la réalité de la gestion forestière communale, et pour que chacun puisse s'exprimer, écouter, comprendre. Dès que la date sera fixée, elle sera affichée sur les panneaux d'information et sur le site internet de la mairie : Nous vous attendrons NOMBREUX !

D'ores et déjà, voici quelques éléments d'information. Certes, certains ont déjà été expliqués dans les bulletins précédents, nous nous en excusons auprès des lecteurs attentifs !

- La forêt communale (100 HA) est gérée par l'ONF comme la loi le prévoit. L'ONF est un organisme d'état qui a pour vocation, dans le cadre d'un développement durable, de fournir du bois d'œuvre à la filière bois. Tous les 15 ans, un recensement très méticuleux de chaque parcelle est réalisé (nature du sol, nature, âge, état sanitaire des arbres etc ...), et un plan de gestion est réalisé (éclaircies, coupes, plantations etc...). Cette organisation permet (contrairement à d'autres pays européens !), de préserver durablement la ressource forestière en France. N'hésitez pas à vous rendre sur le site ONF.FR pour plus d'informations.

- La production moyenne d'un hectare de forêt dans notre secteur est d'environ 4 à 5 M3 /ha/an. Le prélèvement moyen opéré sur Arros sur les 15 dernières années est d'environ 4,3 M3/ha/an, garantissant ainsi une gestion saine et durable des forêts communales, contrairement à ce que vous avez pu lire sur le tract.

- Chaque année, l'ONF soumet à la commune les propositions de travaux à faire (entretien des plantations Chemin des Carrières et Route d'Oloron en 2015 par exemple) et des coupes à réaliser. Ces propositions, si elles sont acceptées, sont votées en conseil municipal, en toute transparence.

- Dans les forêts publiques, il convient de différencier les forêts de promenade (en général près des grandes villes), dans lesquelles la mission de l'ONF est de sécuriser les espaces, aménager des pistes cyclables etc..., de celles dites de production (le cas d'Arros de Nay) où la mission de l'ONF est de produire du bois pour l'industrie tout en préservant les forêts pour les générations futures, ce qui n'interdit pas de s'y promener.



*Surplombs Chemin Ourthe
avant intervention*

- Enfin, lorsqu'on veut promouvoir et valoriser cette formidable ressource renouvelable qu'est le bois (maison en bois plutôt qu'en parpaings, chauffage au bois plutôt qu'au fioul, emballages en bois plutôt qu'en plastique, meubles, barriques etc ...), il faut bien accepter de temps en temps, y compris près de chez soi, de voir des coupes de bois temporairement modifier le paysage auquel on est habitué, et auquel chacun tien... non ?

Cet arbre centenaire en surplomb paraissait pourtant sain (secteur Bois de Bié) ...



Branchages au bois de Bié et route des carrières

Suite aux coupes de bois le long de ces deux routes, les branches sont, bien entendu, restées à terre.

Certains d'entre vous nous ont demandé ce qu'il allait en advenir.

VOICI DONC QUELQUES PRECISIONS :

- L'ENTREPRISE QUI A EXPLOITE FERA ENLEVER AVANT L'ETE LES GRUMES ENCORE RESTEES EN BORD DE ROUTE
- ELLE ENLEVERA ENSUITE LES BRANCHES RESTEES DANS LES FOSSES (COMME PREVU AU CAHIER DES CHARGES ONF ET SUITE A L'ETAT DES LIEUX FAIT AVEC LE CONSEIL GENERAL AVANT EXPLOITATION).

Par souci d'esthétisme / agrément, nous allons sur le second semestre 2017, sur les parties communales, faire un ou plusieurs lots de bois de chauffage à tout petit prix, en demandant au preneur de dégager ces branchages sur une dizaine de mètres de part et d'autre des 2 fossés.

Toute personne intéressée peut d'ores et déjà se manifester en Mairie.
(Pour les parcelles privées, nous conseillons aux propriétaires de faire de même).



VRAI OU FAUX ?

Voici un petit « quizz », dont l'idée nous est venue en entendant circuler des informations parfois tellement fausses !

« **La commune a laissé défricher une parcelle entièrement sans intervenir** » : **FAUX !**

La parcelle défrichée (en 2015) près du Bois de Bié, route des Labassères l'a été par un agriculteur. Le défrichement consiste à faire une coupe rase suivie d'un dessouchement. En général, l'objectif est de changer la nature de la parcelle : en l'occurrence en faire une parcelle agricole. Le défrichement nécessite une autorisation de la DDTM (toutes les informations sur servicepublic.fr), et non pas de la commune, au-delà d'une certaine surface (2 ha dans les Pyrénées-Atlantiques- source DDTM). Cette autorisation doit être affichée avant le dessouchage. De plus le propriétaire doit replanter à ses frais la même surface dans le même département (sous le contrôle de la DDTM) ou s'acquitter d'une taxe abondant un fonds public de reboisement. Pour information, concernant cette parcelle, toutes ces obligations ont bien été suivies. La commune vérifie scrupuleusement que chaque coupe rase est opérée dans la stricte légalité. Plus d'information sur « service-public.fr »

« **Les bucherons choisissent eux-mêmes les arbres qu'il coupent sur les parcelles communales** » : **FAUX !**

Lors d'une exploitation d'une parcelle communale gérée par l'ONF le processus est le suivant : l'ONF marque les arbres à exploiter (en priorité ceux qui sont malades, cassés, dangereux, et bien entendu ceux qui sont mûrs, avant que leur âge ne vienne dégrader leur qualité commerciale !), puis calcule leur volume, avant de les mettre en vente aux enchères lors de ventes publiques. Si la vente se fait, l'ONF repasse contrôler les souches après abattage et les martèle. S'il constate un écart (arbre coupé non marqué), il verbalise lourdement l'entreprise fautive!

« **Le Bois de Bié est entièrement communal** » : **FAUX.**

Le bois de Bié appartient à environ 70 % à des propriétaires privés (qui ont le droit de vendre leur bois quand il est mûr, comme un éleveur fait abattre sa vache quand elle est prête, comment le lui reprocher ?), le reste appartient effectivement à la commune. Les parcelles longeant le chemin d'Ourthe sont par exemple entièrement privées.

« **Les surfaces boisées se réduisent comme peau de chagrin en France** » : **FAUX !**

Au contraire, elles augmentent à un rythme régulier (Plus 30 000 ha par an – source inventaire forestier national et IGN), sous l'effet de la déprise agricole principalement. En revanche, les surfaces agricoles diminuent en raison de cette même déprise et de l'urbanisation. Ne mélangeons donc pas tout...

« **Les stocks de bois, en raison d'un excès de coupes de bois, diminuent en France** » : **FAUX.**

Ils augmentent à un rythme régulier et soutenu (hormis la tempête de 2000 durant laquelle l'équivalent de 7 années de récolte a été mise à terre en 48 h !) d'environ 25 MILLIONS DE M3 par an (source : ministère de l'agriculture), sous l'effet d'une augmentation des surfaces boisées MAIS AUSSI d'une sous exploitation chronique, en particulier des forêts privées (très morcelées, souvent « abandonnées »), et dans une moindre mesure des forêts des collectivités territoriales (source : rapport de la cour des comptes).

« **La spéculation sur le bois entraîne des effets dévastateurs sur les forêts** » : **VRAI** dans certaines parties du monde (Afrique, Brésil, Europe de l'Est). **FAUX** sur notre région :

si les prix du bois reprennent effectivement quelques couleurs depuis peu, n'oublions pas qu'ils n'ont globalement pas vraiment dépassé ceux des années 1990/2000 ... Le prix du chêne de plus de 50 cm de diamètre aurait ainsi été divisé par deux depuis 1973 !! (source : FPF) ... Les coupes de bois feuillus en France sont au plus bas depuis 60 ans !! (FPF).

« **Il faut laisser vivre un arbre le plus longtemps possible** » : **VRAI** et **FAUX.**

C'est vrai pour celui qui veut contempler son arbre le plus longtemps possible. C'est faux pour celui qui veut ou doit en tirer un revenu. Comme pour toute production agricole, la valeur de production se dégrade, passé un certain seuil. Dans notre région, un hêtre plus que centenaire n'aura probablement souvent plus de valeur commerciale par exemple... (cœur rouge, arbre gélif etc ...)

« **Des arbres centenaires ont été abattus** » : **VRAI.**

Sans vouloir vous choquer, c'est bien l'objectif ! Le bois d'œuvre valorisable vers l'industrie, doit faire environ

80 cm à 1,30 mètre de diamètre, ce qui correspond à des arbres qui ont souvent 80-100 ans. Le tout est de laisser la relève et de faire des rotations, c'est bien le cas sur Arros, il suffit de sortir de sa voiture et de PARCOURIR A PIED les parcelles pour s'en rendre compte. Simplement, ces rotations se font sur des durées longues à l'échelle de la vie humaine, et donc les coupes nous apparaissent brutales car elles changent tout d'un coup notre paysage sur une zone, il faut bien le reconnaître. Cela a notamment été le cas à l'entrée du bois de Bié (en venant d'Arros), sur la droite où une bande de 200 m de long sur environ 5m à 10 m de large a connu à la fois les récoltes d'arbres mûrs, l'élimination des surplombs côté voirie mais aussi côté champs (3 agriculteurs de la commune nous ont demandé - à juste titre - de supprimer les surplombs gênants sur les champs qu'ils exploitent, cette disposition étant elle aussi prévue par les textes).

« **Ce n'est pas écologique d'abattre un arbre âgé** » : plutôt **FAUX** du point de vue du stockage de CO2.

En effet, un hectare d'arbres âgés stocke environ 10 fois moins (les chiffres varient selon les sources mais l'ordre de grandeur est celui là) qu'un hectare d'arbres jeunes ! Il ne s'agit pour autant pas de remplacer en même temps tous les arbres âgés par des arbres jeunes...

« **La commune a demandé aux propriétaires privés de supprimer les surplombs des routes et fossés** » : **VRAI**.

Comme expliqué en détail ici-même en 2014 et 2016, pour des raisons de sécurité, de coût d'entretien, de continuité du service public (téléphone, électricité, internet), la commune a demandé aux propriétaires privés de respecter leurs obligations légales. Il appartient à chaque propriétaire de choisir s'il veut élaguer ou couper ses arbres. Ce n'est pas à la commune à le lui imposer. La commune s'est imposée la même règle, au titre de l'EXEMPLARITE. Le plus facile aurait été, comme dans d'autres communes, de ne rien faire, mais nous n'avons pas fait ce choix et nous l'ASSUMONS. Chaque propriétaire a le droit de simplement élaguer ou bien de couper ses arbres et, dans ce cadre, la commune n'a pas incité les propriétaires privés à couper leurs arbres.

« **La commune a demandé de dégager les accotements sur une profondeur de 15 mètres** » (information véhiculée dans le tract... imprimé sur papier non recyclé, consommant donc lui aussi du bois...) : **FAUX**, bien entendu (voir supra).

« **La commune et l'ONF BRADENT le bois communal** » : **FAUX**, évidemment !

(Dans le même temps certains nous prêtent l'intention de « spéculer », c'est assez amusant...). Les ventes se font 2 fois par an, aux enchères (elles sont publiques, n'hésitez pas à y assister pour faire le constat par vous-mêmes, c'est toujours mieux !). AVANT chaque vente l'ONF et la COMMUNE se mettent d'accord sur un prix MINIMUM (appelé prix de retrait) qui reste confidentiel. Si lors de la vente, ce prix n'est pas atteint, le lot est retiré de la vente et présenté l'année suivante. L'intérêt de la commune (comme de l'ONF) est de valoriser au mieux le bien public, et donc de vendre le plus cher possible (au prix du marché donc). Pour vous donner une idée, le prix moyen sur la commune pour les feuillus, toutes qualités confondues (papeterie, chauffage, bois d'œuvre) se situe à env. 40 €/ m3... assez loin du chiffre de 2 ou 3 € dont certains d'entre vous ont entendu parler !!!

« **En se promenant dans les forêts communales on trouve des arbres marqués d'un grand triangle, il ne faut pas y toucher !** » : **VRAI**, ce sont des arbres BIO.

Ce sont des arbres qui ont un intérêt écologique particulier (environ 7/8 arbres par hectare) : intéressant pour la biodiversité (par exemple un merisier au milieu d'une forêt de hêtres et de chênes), ou bien pour la faune (abritent des trous de pic, ou nécessaires à certains insectes xylophages). L'ONF, soucieuse de concilier la production forestière et la préservation écologique des massifs qu'elle gère a chaudement recommandé à la commune de préserver ces arbres bio. Recommandation que la commission forêts a décidé de suivre.

« **Pour la première fois les enfants de l'école primaire ont pu visiter les bois communaux avec leurs enseignants, des parents et les agents de l'ONF** » : **VRAI**.

A l'initiative de la commission forêts de la commune, et avec la bonne volonté des enseignantes, de quelques parents et de l'ONF, une première sortie dans les bois s'est faite en 2016 (CM1 ET CM2). Journée au cours de laquelle, les enfants ont pu découvrir le cycle des arbres, les plantations, les différentes essences etc... autour de supports pédagogiques réalisés spécialement à cette occasion. Une journée passionnante que nous comptons bien renouveler, car nous pensons que le développement durable passe aussi par la sensibilisation des nouvelles générations à la réalité qui les entoure (la plupart des enfants présents n'avaient jamais mis les pieds dans les bois d'Arros...).



Des nouvelles de l'ALSH

Pour sa deuxième année de fonctionnement, le centre de loisirs a choisi de s'intéresser aux « jardins extraordinaires » et à l'Espace...

En effet les mercredis après-midi, les enfants ont œuvré à la création de leur jardin, le but étant de les sensibiliser à la biodiversité, à la préservation de l'environnement, à l'écocitoyenneté mais également de participer à l'embellissement de leur centre de loisirs (l'école). Pour commencer, ils ont visité le conservatoire des légumes anciens du Béarn à Assat où ils ont pu découvrir une multitude de variétés anciennes de fruitiers et de légumes et ont été initiés aux techniques de bouturage.

C'est à partir de là qu'ils ont décidé ce qu'ils souhaitaient réaliser, planter... à savoir : des potagers en carrés (qui sont devenus rectangulaires), des fruitiers, des fleurs, un hôtel à insectes, des mangeoires, des nichoirs. Pour les constructions, le bois a été acheté dans une scierie (Segassie) afin d'avoir du bois non traité. La terre a été procurée gratuitement par l'entreprise Despagne que nous remercions chaleureusement. Pour ce qui est des fleurs, des fruits et des légumes : il y a eu des achats mais également des dons de la part des familles. Et pour mettre tout ça en forme : les enfants !

Et voici le résultat !



Durant les vacances d'avril, c'est le thème de l'espace qui a été abordé : le ciel, les planètes, la galaxie, les fusées...

Le dernier volet abordé a été : les étoiles, les astres ; avec la venue de l'association GERMEA et de son planétarium gonflable, et le spectacle de clôture « les étoiles du cirque ».



Bien entendu, en plus de ces activités, les enfants font des sorties : montagne, piscine, ferme pédagogique, accrobranche, minoterie...

Pour rappel le centre sera ouvert de 7h30 à 18h30 durant le mois de juillet 2017.

(infos sur le site www.arrosdenay.fr rubrique Jeunesse)

Nos Associations



L'Association des Parents d'Elèves

Le 18 mars dernier s'est tenu le Carnaval de l'école. Un joyeux défilé haut en couleurs a parcouru les rues du centre bourg, pour la joie des plus petits... et aussi des grands ! Les enfants ont défilé avec de beaux ballons, au son de notre chère banda. Un petit Paquito a même été improvisé sur le parking d'Utile.

L'APE a profité de l'occasion pour organiser une tombola, à laquelle parents, familles et voisins ont participé en nombre. Les enfants sont ravis de voir leur sortie scolaire en partie ainsi financée.

Comme tous les ans, l'APE s'associe à Chemins des Arts dans une des belles animations de notre village, et tiendra la buvette lors du Festiv'Arts... Venez nous voir !

Enfin, reprenez que la fête de l'école est programmée le 1er juillet 2017.

Rencontres et Loisirs

Les après-midis récréatifs mis en place depuis le mois de septembre attirent une trentaine de personnes chaque mois. Dans une ambiance chaleureuse et amicale, les participants se plaisent à partager quelques jeux.

Pour l'année 2017, l'association prévoit dans son programme les activités suivantes :

- le 25 juin aura lieu sous les halles le traditionnel vide grenier,
- le 17 septembre le voyage annuel nous amènera en Chalosse visiter le Moulin de Poyaller et le parc animalier où nous pourrions admirer les très rares cerfs blancs et entendre les premiers brames de cerfs.

L'association prévoit d'aller au salon de l'agriculture en 2018 sur une durée de 3 jours. Les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès des membres de l'association.

Comité des fêtes de Arros

Les fêtes d'Arros auront lieu les 30 juin, 1er et 2 juillet !

Le programme vous sera présenté lors des sérénades qui se dérouleront durant les mois de mai et juin. Soirée bodega, repas dominical et nouvelles animations seront au rendez vous!

Nous vous attendons nombreux pour des moments conviviaux !!!

Comité des Fêtes des Labassères

Le Comité prépare actuellement la fête des Labassères qui aura lieu le deuxième week-end de juillet. Entre autres animations sont prévus la « Nuit des Labassères » le samedi soir et le traditionnel repas le dimanche.

Par ailleurs, le Comité a organisé la projection du film « Demain » le 1er avril dernier à la Maison Pour tous, pour en savoir plus : voir l'article « Les rendez-vous culturels d'Arros-de-Nay » plus haut dans « les brèves ».



L'Entente sportive de Nay Vath-Vielha

Retrouvez tous les résultats des WE et toutes les infos pratiques concernant l'association l'Entente sportive de Nay Vath-Vielha sur www.esnay.com. Et si vous ou vos enfants souhaitent s'inscrire, surveillez les dates sur le site ou venez rencontrer des membres de l'association lors du forum des associations qui aura lieu début septembre à Nay.

Vous pouvez par ailleurs rencontrer les éducateurs dans chaque catégorie lors des entraînements qui se déroulent aux jours, heures et lieux ci-dessous :

U 7/U 9 : Samedi matin 10h30/12h à Nay
 U 11 : Mardi 18h/19h30 à Nay et vendredi 18h/19h30 à Saint-Abit
 U 13 : Mardi et Jeudi 18h/19h30 à Nay
 U 15 : Mardi et Vendredi 18h/19h30 à Arros
 U 17 : Lundi 18h30/20h et jeudi 19h30/21h à Nay
 U 19 : Mardi 19h30/21h à Nay et Vendredi 18h30/20h à Arros
 Seniors : Mardi 19h30 à Nay et Jeudi 19h30/21h à Arros.

Festiv'Arts 9ème édition sous le signe de la transparence

Les 4 et 5 juin prochains, comme chaque week-end de Pentecôte, notre village accueillera plus de 50 artistes pour deux journées intenses et jubilatoires de découvertes artistiques, de création et d'animations gratuites pour tous. Cette année, le thème TRANSPARENCE fédèrera le festival et sera la source d'inspiration des œuvres proposées pour le prix du public, l'exposition amateurs Artistes en Herbe, la sélection de courts-métrages et les spectacles vivants proposés par l'Association Culturelle Nayaise. L'artiste Claire Espanel, qui travaille à la pierre noire sur claqué, sera l'invitée de cette 9ème édition. Parmi les nouveautés 2017 : 2 artistes de Street Art, Moze et Delwood qui animeront les 2 jours de festival avec expositions, performances et ateliers participatifs, 1 artiste vidéaste, Philoména Oomens, et la présence de la galeria Cristina Marín de Saragosse dans le cadre d'un échange transfrontalier.



Après du cinéma et une conférence à Nay les 2 et 3 juin, voici les temps forts à Arros :

Dimanche 4 juin à Arros-de-Nay :

- 10h-20h dans tout le village : Expo-vente et animations
- 16h sous les Halles : spectacle Hip-hop avec l'ACN de Nay et performance graffiti avec Moze

Lundi 5 juin à Arros-de-Nay :

- 10h-18h dans tout le village : Expo-vente et animations
- 15h30 sous les Halles : spectacle de danse classique et contemporaine avec l'ACN de Nay
- 17h15 dans la cour de l'école : Remise du prix du Public suivi du Tirage de la Tombol'Arts (Les lots seront à retirer à la bibliothèque, à partir de 18h).

Programme détaillé et liste des artistes disponible dans votre mairie à partir du 1er mai et consultables sur le site internet de Chemins des Arts : <http://festivarts.fr>

L'association Intercommunale de Chasse d'Arros-Nay-Bourdettes

Cet article pour rendre un dernier hommage à notre président, Joël Baradat, trop vite disparu, emporté par cette terrible maladie contre laquelle il a lutté courageusement pendant deux ans, tout en consacrant tout son dévouement, son énergie et son sens des responsabilités à la cause de la chasse au sein de l'A.I.C d'ARROS-NAY-BOURDETTES.

Roland Birouste assure la vice-présidence de l'A.I.C. jusqu'à la prochaine assemblée générale, mais d'ores et déjà, il appartient à tous les membres actifs, surtout les plus jeunes de se motiver et de se mobiliser pour faire vivre cette association dans les deux villages.

Dans l'immédiat, nous comptons aménager les Algecos que la commune de Bourdettes nous a alloués. En attendant l'ouverture de la chasse d'août 2017, et en fonction du nombre de volontaires, nous construirons une garennière au dépôt Cambarrat.

Arros-Animation hier et aujourd'hui

Dans ce bulletin municipal, nous souhaitons mettre à l'honneur une association bien connue des habitants : Arros-Animation.

Pour cela, Pierrot Pouyoune et Gilbert Labeyrie ont retracé une histoire plutôt surprenante.

En janvier 1973, ils ont fondé le comité des fêtes d'Arros, dans le but d'aider les deux seuls conscrits de l'époque à préparer la fête.

En juin 1988, le comité est devenu Arros-Animation, avec bien entendu comme objectif premier l'animation du village. La soirée châtaigne, date de cette période ainsi que les premières illuminations de la place de la mairie pour Noël.

Mais ils avaient en tête de faire de la musique, tout en étant aussi novices l'un que l'autre. On a peine à le croire aujourd'hui !

Une idée qui a été encouragée par un habitant du village, mélomane averti et qui pouvait prendre en charge ces débutants très motivés.

Sauf que cela ne s'est pas passé ainsi, et c'est Patrick Genebes qui les a encadrés et formés et les premiers instruments ont été achetés d'occasion en 1992.

La banda était donc constituée et son nom choisi : Lous Esberits : mot gascon signifiant : les éveillés ! Tout un programme !

Ils ont occupé différents locaux : le foyer sous l'abbé Barbé puis Laban, les locaux de la mairie et deux ans au château.

Les encadrants étaient uniquement des bénévoles et les fondateurs tenaient à garder toute leur indépendance, puisqu'ils ont fait le choix de travailler sans professeur de musique.

Une vingtaine d'enfants étaient pris en charge et apprenaient le solfège vers 8 ans, pour passer à la pratique instrumentale vers 10 ans. Les instruments leur étaient prêtés pour l'année.

Les répétitions se déroulaient deux fois par semaine, ce qui nécessitait un engagement important de la part de tous ces bénévoles; et encore plus en sortie, avec des parents accompagnateurs pour encadrer tous ces jeunes.



Ils jouaient pour les commémorations officielles des 8 mai et 11 novembre et les fêtes de villages.

La photo ci-contre date du 11 novembre 2000.

Leur « première » à l'extérieur s'est déroulée à Pardies, pour la fête du village.

Ils ont participé à des animations très connues :

- Pour la fête de la musique bien sûr dont l'une d'elles dans le parc du château.
- Le carnaval de Pau : déguisés en écossais en 2003.
- Le Téléthon plusieurs fois,
- Le basket féminin à Tarbes.

Les relations de Philippe Pouyoune, avec une banda de Perpignan a facilité la prise de contact.

Les sorties se sont enchaînées : 8 années consécutives à Condom de 2001 à 2008, qui le 2ème week-end de mai, offre le plus grand rassemblement de bandas du Sud-ouest depuis 44 ans.

Avec des récompenses et des prix dont la médaille de bronze à Condom en 2003.

Ne dit-on pas que les voyages forment la jeunesse ? Lous Esberits a participé à de nombreuses fêtes et festivals : à Ussel (Corrèze), Lunel (proche de Béziers), Martel (le Lot), Sauvian (à 7 km de Béziers) et plus près de nous, Saint-Gaudens, Mont de Marsan, Argelès-Gazost.

Le groupe s'est déplacé parfois fort loin et a fait connaître l'esprit de fête du sud-ouest jusque dans : les Hautes-Alpes, à Gap peu habitué à ce genre musical ! La récompense étant une sculpture de marmotte...

Une belle réussite grâce à la témérité des fondateurs et la participation de leurs familles. On ne peut que souhaiter plein de succès encore à venir aux Esberits !



L'histoire des Esbérêts se poursuit aujourd'hui. Pour en savoir plus, nous avons aussi posé quelques questions à Nathalie Larrieu, actuelle présidente de l'association Arros-Animation.

Nathalie, nous avons l'habitude de voir et entendre la banda Lous Esbérêts, mais combien de musiciens êtes-vous ?

L'association compte environ 35 membres. Ce nombre varie avec les départs pour les études par exemple, et les nouvelles arrivées soit de jeunes issus de l'école de musique soit de musiciens qui souhaitent rejoindre notre groupe.



Tu es présidente de l'association, quels sont les autres membres du bureau ?

Ludovic Labernadie est vice-président, Corinne Becaas est trésorière, Marion Toulet trésorière adjointe, Anaïs Larrieu (l'une de mes filles) secrétaire et Vincent Becaas est secrétaire adjoint.

Et quel type d'événements animez-vous ?

Nous sommes sollicités pour l'animation d'apéritifs de mariage, d'événements sportifs comme les matches de Section Paloise par exemple, de fêtes locales, de repas. Nous participons également aux manifestations du village comme les commémorations, les fêtes d'Arros et des Labassères, le carnaval, etc...

Cela représente combien de sorties chaque année ?

En 2016, nous avons compté 39 sorties soit 9 de plus que l'année précédente. Le bouche à oreille reste le moyen le plus efficace d'obtenir des contrats.

Vous assurez également de la formation avec l'école de musique. Combien d'enfants fréquentent l'école ?

Actuellement, 16 enfants. 2 en première année apprennent le solfège et la flûte. 8 en deuxième année jouent de la trompette ou du saxophone. 6 élèves en 3ème année et plus ont choisi le saxophone ou la trompette.

Quelles sont les conditions pour s'inscrire à l'école de musique ?

Les enfants doivent avoir au moins 8 ans. La première année est consacrée au solfège et à la flûte. Ensuite, l'association peut prêter un instrument pour les premières années d'instrument. Le plus important ? Il faut que l'enfant soit motivé et assidu. Les cours ont lieu le mardi soir après l'école dans les locaux de la Mairie.

Lous Esbérêts organisent chaque année la fête de la musique à Arros ? Peux-tu nous préciser la date pour la noter dès à présent dans nos agendas.

La fête de la musique aura lieu le 16 juin prochain. Je vous rappelle que Arros-Animation organise également chaque année fin octobre l'Irolade, surveillez la presse locale et le site internet d'Arros pour connaître la date exacte.

Quelque chose à ajouter Nathalie ?

A la banda nous sommes motivés par la musique, le plaisir de se produire en public mais aussi par la joie de se retrouver à chaque sortie. Si vous souhaitez connaître les dates et lieux de nos sorties, rejoignez nous sur Facebook sur la page Banda Lous Esbérêts - Public.

Et si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas, contactez moi à l'adresse natherine64800@orange.fr.

Adishatz Joël

Tous les acteurs de la vie associative d'Arros-de-Nay ont, un jour ou l'autre, formulé la même phrase : On va demander à Joël !

En effet, on pouvait toujours compter sur lui pour trouver le coup de main nécessaire à la bonne organisation de toutes les manifestations.

Que ce soit l'association des chasseurs, qu'il présidait, le comité des fêtes des Labassères ou celui du village, l'association Arros-Animation, il a toujours su répondre favorablement à tous. Il aimait aller au bout des choses qu'il entreprenait, que ce soit festif ou professionnel. Ce qui faisait dire à certains qu'il avait bonne fourchette et qu'il levait bien le coude. Ce qui est sûr, c'est qu'il prenait plaisir à retrouver ses amis pour partager le verre de l'amitié ou pour un bon repas ou tout simplement autour d'un barbecue avec un peu de « chingarre » et un verre de rouge.

Il était persévérant et menait à bout tous les projets entrepris, ce qui faisait dire aussi qu'il était « cap bourrut ».

Il prenait très à cœur sa fonction de garde champêtre et policier municipal et ne rechignait jamais à la tâche pour résoudre les problèmes municipaux et porter fièrement le drapeau de la commune.

C'est un membre important des forces vives de la commune, qui à 68 ans (dont 33 en tant qu'employé municipal) vient de nous quitter et que nous regrettons tous.

